

## **Commission Sportive Départementale : Examen de fin de phase**

Vous trouverez dans ce document les décisions relatives aux litiges examinés par la CSD pour cette seconde phase de championnat par équipes.

La CSD remercie les clubs qui, dans l'ensemble, ont remonté les feuilles ou les ont envoyées par mail et envoyé les compositions d'équipe en cas d'exempt.

La CSD tient à vous rappeler qu'en cas de forfait, l'équipe dans l'impossibilité de jouer est tenue de prévenir au plus tôt son adversaire mais aussi la Commission Sportive Départementale.

Dans l'attente de la validation par la Commission Sportive Régionale, nous ne pouvons vous donner avec certitudes les descentes pour les équipes du département.

Les titres départementaux par équipes ont eu lieu le 1<sup>er</sup> juin à Bernadets. En PR, MJ Hasparren 3 gagne contre FJEP Salies de Béarn 1. EN D1, Croisés Bayonne 3 gagne contre TT Souletin 2. En D2, Vath Vielha 4 finit 1<sup>er</sup> devant AL Lescar 9 et FJEP Salies de Béarn 3. Toutes ces équipes accèdent à la division supérieure.

### Journée 2 :

D2 poule B : Epongistes PBC 1 – FJEP Salies de Béarn 3 : forfait à domicile de Epongistes PBC.

Confiscation de la caution. (chap. 7 II 709.2 – forfait simple – Règlements fédéraux)

### Journée 5 :

D1 poule B : Jurançon TT 3 – Vath Vielha 2 : Carton jaune pour Peyras Antonin (Jurançon TT).

### Journée 6 : en application du règlement sur le forfait simple précédemment évoqué

PR poule A : G. Biarritz 4 – S. Pau ASPTT 4 : forfait à l'extérieur de S. Pau ASPTT 4

Confiscation de la caution. Amende de 47.20€ (déplacement aller-retour  $118*2*0.2$ )

D2 poule B : Epongistes PBC 1 - FR Monein 3 : forfait à l'extérieur de FR Monein 3

Confiscation de la caution. Amende de 16€ (déplacement aller-retour  $40*2*0.2$ )

D2 poule C : G. Biarritz 6 – FJEP Salies 4 : forfait à l'extérieur de FJEP Salies 4

Confiscation de la caution. Amende de 23.6€ (déplacement aller-retour  $59*2*0.2$ )

Vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la réception de cette notification pour faire appel de la décision auprès du président du comité départemental. Le paiement est à adresser au Comité départemental au Centre Nelson Paillou de Pau.

Pour la Commission Sportive,  
Marie Goutenègre  
Présidente Commission Sportive CD64TT